

Demande de certificats médicaux.

Il y a très peu de cas où l'enseignant est amené à demander un certificat médical:

1°) **A l'inscription** : un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge

2°) **Au retour d'une éviction** et uniquement pour les maladies suivantes:

Coqueluche
Méningite à méningocoque
Poliomyélite
Fièvre typhoïde et paratyphoïde
Teignes
Gale
Syndrome grippal épidémique
Tuberculose pulmonaire
Pédiculose
Dysenterie amibienne ou bacillaire
Hépatite A
Impétigo
Varicelle.
Rougeole,
Oreillons,
Rubéole

3°) **Pour un traitement à prendre pendant le temps de présence de l'enfant à l'école**, une ordonnance médicale du médecin traitant doit être exigée . Et aucun médicament relevant d'une prescription médicale ne sera détenu dans les infirmeries sans ordonnance médicale.

4°) **Les parents peuvent présenter des certificats médicaux** d'inaptitudes (partielles ou totales) à la pratique d'activités d'éducation physique et sportive.